

OMPI



ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
GENÈVE

WIPO/GRTKF/IC/6/INF/3

ORIGINAL : anglais

DATE : 8 décembre 2003

F

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE RELATIVE AUX RESSOURCES GENETIQUES, AUX SAVOIRS TRADITIONNELS ET AU FOLKLORE

Sixième session
Genève, 15 – 19 mars 2004

RESUME SUCCINCT DES DOCUMENTS DE TRAVAIL

Document établi par le Secrétariat

I. DOCUMENTS POUR LA SIXIEME SESSION

1. Le texte qui suit est un bref résumé des documents de travail destinés ou soumis à la sixième session du Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (ci-après dénommé “comité”) jusqu’au 15 décembre 2003.

WIPO/GRTKF/IC/6/1 Prov. : projet d’ordre du jour de la sixième session.

2. Ce document énumère les points dont le comité devrait traiter.

WIPO/GRTKF/IC/6/2 : accréditation de certaines organisations non gouvernementales.

3. Ce document indique le nom, les coordonnées des personnes à contacter et les buts et objectifs des organisations non gouvernementales qui ont demandé au comité leur accréditation en qualité d’observatrices ad hoc aux sessions futures du comité. Les organisations accréditées sont invitées à assister à toutes les réunions du comité, reçoivent des exemplaires préliminaires de tous les documents de travail et ont la possibilité d’intervenir sur les questions discutées à la suite des interventions des États membres et des organisations intergouvernementales.

WIPO/GRTKF/IC/6/3 : expressions culturelles traditionnelles/expressions du folklore : options juridiques et de politique générale.

4. Ce document donne un aperçu des options juridiques et de politique générale pour la protection des expressions culturelles traditionnelles (également appelées ‘expressions du folklore’). Il résume et approfondit les rapports, documents de travail, études et présentations déjà examinés par le comité, afin de déterminer les objectifs fondamentaux de la politique générale en matière de protection et des différents mécanismes utilisés pour protéger les expressions culturelles traditionnelles. Ce document facilite donc l’examen des questions soulevées par l’analyse globale de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles contenue dans le document WIPO/GRTKF/IC/5/3, examiné par le comité à sa cinquième session.

WIPO/GRTKF/IC/6/4 : savoirs traditionnels : options juridiques et de politique générale

5. Ce document traite de la protection positive des savoirs traditionnels au moyen des droits de propriété intellectuelle et des mesures *sui generis*. Il donne un aperçu des options juridiques et de politique générale en matière de protection, organisées en fonction des principes et objectifs de politique générale fondamentaux, ainsi que des différents instruments juridiques et de politique générale utilisés dans le cadre des législations nationales pour atteindre ces objectifs et appliquer ces principes. Ce document facilite donc la poursuite de l’examen de l’étude mixte de la protection des savoirs traditionnels présentée précédemment au comité sous la cote WIPO/GRTKF/IC/5/8, dont le comité a pris note à sa cinquième session et dont il a reporté l’examen.

WIPO/GRTKF/IC/6/5 : ressources génétiques : projet de principes directeurs de propriété intellectuelle applicables aux contrats en matière d’accès et de partage des avantages.

6. Faisant fond sur les travaux précédents du comité et les informations empiriques réunies par le Secrétariat dans la base de données de l’OMPI relative aux contrats, ce document vise l’élaboration de principes directeurs de propriété intellectuelle à l’intention des parties à la négociation et à l’établissement d’arrangements contractuels et de clauses de partage des avantages découlant de l’utilisation des ressources génétiques et des informations connexes, y compris, le cas échéant, les savoirs traditionnels qui s’y rapportent.

WIPO/GRTKF/IC/6/6 : la dimension internationale des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles.

7. Compte tenu de l’incorporation de ‘la dimension internationale’ dans le mandat du comité, ce document passe en revue la dimension internationale de la propriété intellectuelle en général, y compris l’émergence et l’évolution des instruments juridiques internationaux concernant la protection de la propriété intellectuelle. Sur cette base, il traite ensuite certains aspects de la dimension internationale pouvant s’appliquer particulièrement à la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (expressions culturelles traditionnelles).

WIPO/GRTKF/IC/6/7 : informations actualisées sur l'assistance technico-juridique et les activités de renforcement des capacités.

8. Ce document donne des informations sur l'assistance juridique et technique et les activités de renforcement des capacités entreprises dans le cadre des activités de programme de l'OMPI depuis le dernier document examiné par le comité à sa cinquième session. Il s'agit uniquement d'une liste d'exemples, qui ne comprend pas forcément toutes les activités pertinentes entreprises dans le cadre du programme général de l'OMPI. Elle illustre le vif intérêt que continuent de susciter les activités concrètes, techniques et juridiques de renforcement des capacités pour la protection du folklore (expressions culturelles traditionnelles) et des savoirs traditionnels, en tant qu'ensemble distinct de besoins et d'aspirations, dans le contexte de l'attention croissante accordée récemment à ces questions.

WIPO/GRTKF/IC/6/8 : mesures de protection défensive de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels.

9. Ce document constitue une nouvelle mise à jour sur les mesures de protection défensive pratiques et juridiques relatives à la propriété intellectuelle, aux ressources génétiques et aux savoirs traditionnels, afin de faciliter l'examen d'un document précédent sur ce sujet, publié sous la cote WIPO/GRTKF/IC/5/6, qui donnait une vue d'ensemble des mécanismes défensifs et dont le comité a reporté l'examen.

WIPO/GRTKF/IC/6/9 : ressources génétiques et exigences de divulgation dans les demandes de brevet : transmission de l'étude technique au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.

10. Suite à la conclusion de l'étude technique sur les exigences en matière de divulgation dans les demandes de brevet concernant les savoirs traditionnels et les ressources génétiques, ce document rend compte des faits nouveaux intervenus depuis, notamment la décision prise par l'Assemblée générale de l'OMPI de transmettre l'étude en tant que document de référence technique à la Conférence des Parties (COP) de la Convention sur la diversité biologique (CDB). Il indique également les orientations possibles des activités futures évoquées à l'origine dans le document WIPO/GRTKF/IC/5/10, y compris la possibilité de tenir compte de propositions émanant d'autres instances internationales.

WIPO/GRTKF/IC/6/10 : participation des communautés autochtones et locales.

11. Ce document donne des informations actualisées sur les différentes mesures en cours pour faciliter la participation des communautés autochtones et locales aux travaux de l'OMPI concernant la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Il est axé sur le renforcement de la participation de ces communautés aux travaux du comité. Il traite en particulier de la possibilité d'assurer une aide financière pour favoriser la participation des communautés autochtones et locales aux sessions du comité, afin de les associer aux travaux de l'OMPI sur ces questions.

II. DOCUMENTS D'INFORMATION COMPLÉTANT LES DOCUMENTS DE TRAVAIL SUSMENTIONNÉS

WIPO/GRTKF/IC/6/INF/2 : liste des documents d'organisations non gouvernementales (ONG) publiés sur le site Web consacré aux ONG

12. Ce document contient une liste des documents présentés par les ONG accréditées et qui ont été publiés sur le site Web consacré aux ONG. Cette page Web a été créée afin de renforcer la participation des ONG et de faire connaître leurs vues sur les questions dont est saisi le comité, et permet donc de prendre connaissance des observations, des documents techniques, des données d'expérience nationales et d'autres documents présentés par les observateurs accrédités sur les questions examinées par le comité.

III. AUTRES DOCUMENTS D'INTERÊT ACTUEL

13. Les délibérations du comité pourraient aussi porter sur les documents supplémentaires suivants :

Études générales

WIPO/GRTKF/STUDY/1 : A Study on the Protection of Expressions of Folklore (Étude de la protection des expressions du folklore), par Mme P. V. Valsala G. Kutty pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

WIPO/GRTKF/STUDY/2 : Minding Culture : Case Studies on Intellectual Property and Traditional Cultural Expressions (Le respect de la culture : études de cas sur la propriété intellectuelle et les expressions culturelles traditionnelles), par Mme Terri Janke, Terri Janke et Cie, pour l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Questionnaires

14. Cinq questionnaires ont été diffusés, qui constituent toujours la base de plusieurs documents établis pour les sessions du comité. Sous réserve des décisions du comité, de nouvelles réponses à ces questionnaires pourraient être utiles dans le cadre du programme de travail continu du comité. Ces questionnaires sont les suivants :

- WIPO/GRTKF/IC/Q.1 : questionnaire révisé pour l'enquête sur les formes existantes de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.
- WIPO/GRTKF/IC/Q.2 : questionnaire sur les pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.
- WIPO/GRTKF/IC/Q.3 : questionnaire sur différentes exigences relatives à la divulgation d'informations en rapport avec les ressources génétiques et les savoirs traditionnels dans les demandes de brevet.

- WIPO/GRKTF/IC/Q.4 : questionnaire sur les bases de données et les registres relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources génétiques.
- WIPO/GRTKF/IC/2/7 : questionnaire relatif à l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore.

Des compilations des réponses aux questionnaires WIPO/GRKTF/IC/Q.1, WIPO/GRKTF/IC/Q.3 et WIPO/GRTKF/IC/2/7 sont à disposition séparément. Les réponses au questionnaire WIPO/GRKTF/IC/Q.2 figurent dans la base de données électronique consultable à l'adresse <http://www.wipo.int/tk/en/questionnaires/ic-q2/index.html>.

Choix de documents antérieurs toujours d'intérêt

WIPO/GRTKF/IC/5/3 : analyse globale de la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.

WIPO/GRTKF/IC/5/4 : actualités concernant la coopération technique pour la protection juridique des expressions culturelles traditionnelles.

WIPO/GRTKF/IC/5/5 : élaboration d'un instrument de gestion de la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/5/7 : étude d'ensemble de la protection des savoirs traditionnels au titre de la propriété intellectuelle

WIPO/GRTKF/IC/5/8 : étude mixte relative à la protection des savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/5/9 : pratiques et clauses contractuelles relatives à la propriété intellectuelle, à l'accès aux ressources génétiques et au partage des avantages.

WIPO/GRTKF/IC/5/10 : projet d'étude technique concernant les exigences relatives à la divulgation d'informations en rapport avec les ressources génétiques et les savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/5/11 : participation des communautés locales et autochtones.

WIPO/GRTKF/IC/5/12 : synthèse et résultats des activités du comité intergouvernemental.

WIPO/GRTKF/IC/5/13 : brevet portant sur *Lepidium meyenii* (la Maca) : réponse du Pérou. *Document soumis par la délégation du Pérou.*

WIPO/GRTKF/IC/5/14 : déclaration d'Ispahan. *Document soumis par la délégation de la République islamique d'Iran.*

WIPO/GRTKF/IC/5/15 : Rapport.

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/2 : renseignements sur les expériences nationales en matière de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/3 : synthèse comparative des législations *sui generis* pour la protection des expressions culturelles traditionnelles.

WIPO/GRTKF/IC/5/INF/4 : synthèse comparative des mesures et des lois nationales *sui generis* existantes pour la protection des savoirs traditionnels.

PCT/R/WG/4/13 : propositions de la Suisse en ce qui concerne la déclaration de la source des ressources génétiques et des savoirs traditionnels dans les demandes de brevet.

WIPO/GRTKF/IC/4/13 : accès au patrimoine de ressources génétiques des parcs nationaux des États-Unis. *Document soumis par la délégation des États-Unis d'Amérique.*

WIPO/GRTKF/IC/4/14 : propositions techniques concernant les bases de données et les répertoires relatifs aux savoirs traditionnels et aux ressources biologiques ou génétiques. *Document soumis par le groupe des pays d'Asie et du Pacifique.*

WIPO/GRTKF/IC/4/15 : rapport. *Adopté par le comité.*

WIPO/GRTKF/IC/3/5 : inventaire des périodiques ayant trait aux savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/3/6 : inventaire des bases de données existantes en ligne contenant des documents sur les savoirs traditionnels.

WIPO/GRTKF/IC/3/7 : examen des systèmes actuels de protection des savoirs traditionnels par la propriété intellectuelle.

WIPO/GRTKF/IC/3/9 : savoirs traditionnels – terminologie et définitions.

WIPO/GRTKF/IC/3/10 : rapport final sur l'expérience acquise au niveau national en ce qui concerne la protection juridique des expressions du folklore.

WIPO/GRTKF/IC/3/12 : décisions de la sixième Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique. *Document soumis par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique.*

OMPI/GRTKF/IC/2/INF.2 : Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

OMPI/GRTKF/IC/2/10 : exposé de la position du groupe des pays d'Asie et de la Chine. *Document soumis par le groupe des pays d'Asie et la Chine.*

OMPI/GRTKF/IC/1/3 : questions concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore : vue d'ensemble.

OMPI/GRTKF/IC/1/8 :

- Directive 98/44/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des inventions biotechnologiques
- Note explicative sur le vingt-septième considérant de la directive ci-dessus relativement au lieu géographique d'origine des inventions biotechnologiques
- Communication de l'Union européenne et de ses États membres sur la relation entre la Convention sur la diversité biologique et l'Accord sur les ADPIC
- Exposé sur la relation entre les droits de propriété intellectuelle et la biodiversité.
Documents soumis par la Communauté européenne et ses États membres.

[Fin du document]